



**Direction générale territoires  
Délégation Châteaubriant**

Service Aménagement  
Unité voies navigables

Référence : SAC/VN/FH  
avis ouverture navigation

**Affaire suivie par :  
Frédéric HERVIEU**

## **AVIS AUX USAGERS DU CANAL DE NANTES À BREST**

**ANNÉE 2021**

### **CANAL DE NANTES À BREST : SECTION NORT-SUR-ERDRE – SAINT-NICOLAS-DE-REDON**

La période d'ouverture à la navigation et les dispositions relatives au fonctionnement des écluses du Canal de Nantes à Brest pour l'année 2021 sont définies comme suit :

#### **Ouverture à la navigation**

- **Section Nort-sur Erdre – Guenrouët**  
(entre l'écluse de Quiheix à Nort-sur-Erdre et l'écluse de Melneuf à Guenrouët)  
**A compter du vendredi 30 avril 2021**
- **Section Guenrouët – Fégréac**  
(entre l'écluse de Melneuf à Guenrouët et l'écluse des Bellions à Fégréac)  
**A compter du vendredi 2 avril 2021**
- **Section Fégréac – Saint-Nicolas-de-Redon**  
(entre l'écluse des Bellions à Fégréac et l'écluse de la digue à Saint-Nicolas de Redon)  
**A compter du mercredi 12 mai 2021**

#### **Les horaires pour toute la saison sont les suivants :**

- Vendredi : de 9h15 à 12h30 et de 14h00 à 18h45
- Samedi au jeudi : de 9h15 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.

Il est précisé que ces horaires sont valables sous réserve de la levée du couvre-feu en vigueur à la date de rédaction de ce document.

#### **Modalités d'éclusage**

Le libre-service est interdit. Les écluses sont exclusivement manœuvrées par les personnels du Département de Loire-Atlantique. Le service est assuré en permanence pendant les horaires de fonctionnement précisés ci-dessus.

#### **Haute saison du samedi 26 juin 2021 au dimanche 29 août 2021 inclus.**

Le service est assuré par du personnel en poste à toutes les écluses

## **Basse saison du vendredi 2 avril 2021 au vendredi 25 juin 2021 inclus puis à partir du lundi 30 août 2021 inclus**

Le service d'éclusement est assuré par du personnel en poste ou en accompagnement, à toutes les écluses. Les écluses en accompagnement sont notamment les suivantes : la Tindière, la Haie Pacoret, Cramezeul, le Gué de l'Atelier, Bougard et la Touche.

**Le Libre-service reste interdit.** Pour satisfaire les besoins de passage aux écluses des plaisanciers et limiter l'attente aux écluses, il est utile de communiquer au plus tôt votre horaire de passage :

- **En semaine**, le plaisancier doit contacter **le service aménagement** - Délégation Châteaubriant **au plus tard à 16h00 la veille de la navigation souhaitée** en semaine ; **jusqu'au vendredi midi pour les week-ends.**  
☎ **02.40.79.47.56**  
☎ **06.48.66.40.70**

Les professionnels et associations sont invités à faire parvenir, au plus tôt, leur planning de réservation afin que le service aménagement puisse anticiper la mise à disposition d'éclusement.

Les numéros de téléphone des écluses sont précisés ci-après. Il est toutefois rappelé qu'il est indispensable d'appeler en premier lieu les numéros de téléphone ci-après, les personnes vous redirigeront au besoin.

**Au passage des écluses, bien communiquer votre parcours à chaque éclusier que vous croiserez peut vous faire éviter un temps d'attente important aux écluses suivantes.**

### **Informations générales**

Afin d'économiser la ressource en eau, les regroupements d'embarcations sont opérés pour franchir les écluses chaque fois que cela sera possible. Un bateau pourra être mis en attente si un second bateau est prévu au passage d'une même écluse, sous réserve que les bateaux puissent passer ensemble le même sas.

### **Vitesse maximale autorisée sur le canal de Nantes à Brest**

La vitesse maximale autorisée sur la section Nort-sur-Erdre / Saint-Nicolas-de-Redon du canal de Nantes à Brest est de 8 km/h.

Les usagers devront réduire leur vitesse à chaque fois que cela sera nécessaire : (à l'approche des écluses, des ports, des pêcheurs, des manifestations, de travaux, ...).

### **Mesures sanitaires**

Afin de satisfaire aux mesures sanitaires actuelles, l'éclusement est réalisé suivant un protocole départemental. Pour votre sécurité et celles des agents, merci d'en respecter les dispositions.

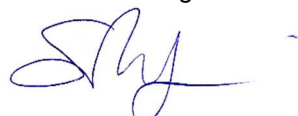
Les services aux usagers précisés ci-après et gérés par le département sont interrompus en raison de l'épidémie de COVID 19 :

- Les toilettes habituellement mises à disposition du public aux écluses des Bellions, de la Rabinière et de Quiheix sont fermées.
- Il n'y a pas de mise à disposition de « kit réparation vélo ».

### **Avis complémentaires**

Des sujétions spécifiques à la navigation, à l'usage des abords du canal ou relatives à la réalisation de travaux sur le canal et ses abords ainsi que l'évolution des mesures instaurées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pourront compléter les dispositions précisées dans le présent avis. Elles seront portées à la connaissance des usagers au moyen d'avis complémentaires.

Pour le Président du conseil départemental  
La Directrice de la délégation de Châteaubriant



Sandra RIGONI



**Liste des coordonnées téléphoniques  
indispensables à la navigation sur le canal  
de Quiheix à Nort-sur-Erdre à la Digue à  
Saint Nicolas de Redon**

<b>Accompagnement</b>	<b>N° de tel</b>
En semaine et le week-end	02 40 79 47 56 06 48 66 40 70
<b>Écluse</b>	<b>N° mobile</b>
Quiheix	07 87 03 28 80
La Tindière	06 37 11 01 96
La Rabinière	06 37 15 35 11
La Haie Pacoret	07 87 03 33 58
Cramezeul	07 87 01 51 62
Le Pas d'Héric	07 87 16 89 55
La Remaudais	06 37 05 73 16
Le Gué de l'Atelier	06 37 14 74 43
Le Terrier	07 87 01 67 89
La Prée	06 37 10 55 25
La Paudais	06 37 18 29 97
Bougard	06 31 62 27 61
Barel	07 87 00 19 95
La Touche	06 85 92 99 34
Melneuf	06 37 10 34 49
Les Bellions	07 87 01 46 42
La Digue	06 79 09 66 23